

Termes de référence

Programme « Viva Bem Joinville » de développement urbain durable, de résilience territoriale et d'inclusion sociale dans la municipalité de Joinville au Brésil

Élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

Aout 2025

Acronymes et abréviations

Acronyme	Signification
AFD	Agence française de développement
APA	Zone de protection de l'environnement (sigle en portugais du Brésil)
APP	Zone de protection permanente (sigle en portugais du Brésil)
E&S	Environnemental et Social
AT	Assistance technique
BID	Banque interaméricaine de développement
CAJ	Compagnie des eaux de Joinville
COFIEX	Commission des financements extérieurs fédérale du Brésil
COMDEMA	Conseil municipal de l'environnement (sigle en portugais du Brésil)
CMDM	Conseil municipal des droits de la femme (sigle en portugais du Brésil)
FMAS	Fonds municipal d'assistance sociale municipale
HIS	Logement d'intérêt social (sigle en portugais du Brésil)
IBGE	Institut brésilien de géographie et de statistique
IDH	Indice de développement humain
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CPR	Cadre de politique de réinstallation
NES	Norme environnementale et sociale
PAC	Programme d'Accélération de la Croissance fédéral au Brésil
PAP	Personnes affectées par le programme
PAR	Plan d'action de réinstallation
PDDU	Plan directeur de drainage urbain
PMJ	Mairie de Joinville
PMGRD	Plan municipal de gestion des risques et des catastrophes
RDS	Réserve de développement durable
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SAMA	Secrétariat municipal de l'environnement
SAP	Secrétariat municipal de l'administration et de la planification
SAS	Secrétariat municipal de l'assistance sociale
SEHAB	Secrétariat municipal du logement
SEINFRA	Secrétariat municipal de l'infrastructure
SEPUR	Secrétariat municipal de la recherche et de l'urbanisme
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SNUC	Système national des unités de conservation (Brésil)
UCP	Unité de coordination du programme
TR	Temps de retour

RÉSUMÉ

1.	Contexte	1
1.1.	Intervention de l'Agence française de développement (AFD) au Brésil	1
1.1.1.	Le groupe AFD	1
1.1.2.	L'activité du Groupe AFD au Brésil	1
1.2.	Contexte général de la prestation	1
1.3.	Principaux défis urbains	3
2.	Programme "VivA BEM Joinville"	5
2.1.	Présentation et objectifs	5
2.2.	Composantes	6
2.3.	Organisation institutionnelle du programme	7
2.4.	Calendrier de préparation	7
2.5.	Études techniques du programme	8
3.	Projets pertinents en cours	8
3.1.	Planification municipale	8
3.2.	Drainage urbain	9
3.3.	Autres projets	10
4.	Gestion sociale et environnementale	10
4.1.	Politique environnementale	10
4.2.	Politique sociale	11
4.3.	Action municipale en termes de genre	11
5.	Services	12
5.1.	Objectif général	12
5.2.	Portée des services	13
5.2.1.	Activité 1 : Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ..	13
5.2.2.	Activité 2 : Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	13
5.2.3.	Activité 3 : Cadre de la politique de réinstallation (CPR)	15
5.3.	Modalités de réalisation de la prestation	16
5.3.1.	Méthodologie et modalités de pilotage	16
5.3.2.	Calendrier de livraison des produits livrables	17
5.3.3.	Dimensionnement de la prestation	18
5.3.4.	Paiement	18
5.4.	Modalités de mise en œuvre et de surveillance	18
5.5.	Qualifications et expérience requises	19
5.6.	Annexes et documents disponibles pour la prestation	20

Annexe 1 : Contenu du cadre de gestion environnementale et sociale 21

Annexe 2 Contenu du CPR 25

1. CONTEXTE

1.1. Intervention de l'Agence française de développement (AFD) au Brésil

1.1.1. Le groupe AFD

Établissement public central du dispositif français de coopération internationale et de développement, l'Agence française de développement (AFD) intervient depuis quatre-vingts ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Banque de développement publique et solidaire, l'Agence a pour mission d'accompagner les partenaires de la France sur la voie d'un monde en commun, en donnant la priorité à la lutte contre le changement climatique et la pauvreté. L'AFD soutient les États, les entreprises publiques, les collectivités locales et les ONG et crée avec eux des synergies pour catalyser, développer et diffuser des solutions innovantes au service des populations. Elle intervient dans de nombreux secteurs (énergie, santé, biodiversité, eau, urbanisme, formation) et offre une large gamme de services financiers et non financiers. Grâce à son réseau de chercheurs et d'experts, elle participe également au dialogue sur les politiques publiques, partage son savoir-faire et sensibilise aux enjeux du développement et de la solidarité internationale.

L'AFD est soumise à la loi bancaire en tant que société de financement. Par le biais de subventions, de prêts et de fonds de garantie, elle finance des projets, programmes et études qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise. Elle accompagne également ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Le groupe AFD regroupe l'AFD, sa filiale Proparco dédiée au financement des acteurs du secteur privé ainsi que l'agence interministérielle de coopération technique Expertise France.

1.1.2. L'activité du Groupe AFD au Brésil

Active en Amérique latine depuis 2007, l'AFD intervient au Brésil pour promouvoir un modèle de développement durable et solidaire, la préservation du climat et l'inclusion sociale étant les cadres structurants de son action dans la région. Au Brésil, elle agit pour améliorer la qualité de vie des populations et encourager le développement de villes durables, solidaires et résilientes aux changements climatiques. A partir de la Direction régionale Brésil-Cône Sud, basée à Brasilia, l'AFD privilégie une approche partenariale qui réunit les acteurs brésiliens et français sur des thèmes d'intérêt commun. Ses modes d'action sont multiples dans le cadre d'une approche « Groupe » : financement de projets auprès de divers acteurs (Union, États fédérés, municipalités, institutions financières et entreprises publiques) en appui aux politiques publiques (AFD) ; soutien au développement du secteur privé et des infrastructures (Proparco) et mobilisation de savoir-faire (Expertise France).

1.2. Contexte général de la prestation

La ville de Joinville est située dans l'Etat brésilien de Santa Catarina, région du sud du Brésil. Elle est située sur la côte nord de l'Etat et se situe entre la baie de Babitonga à l'est avec et les montagnes de la Serra do Mar à l'ouest.

Joinville est la plus grande ville de l'Etat de Santa Catarina, avec une population estimée à 616.323 habitants (IBGE, 2022), et occupe une superficie totale de 1.124 km², avec une zone urbaine de 210 km², divisée en 2 districts et 43 quartiers urbains. Elle concentre une grande partie de l'activité économique liée à l'industrie,

en tant que pôle industriel de la région sud du Brésil, en particulier dans les secteurs métallurgique, textile, plastique, chimique et pharmaceutique. L'indice de développement humain (IDHM) est de 0,809 (PNUD, 2021), signe de sa prospérité. Cependant, malgré le dynamisme économique, Joinville fait face aux défis connus par les grands centres urbains ayant connu une expansion désordonnée. Parmi les principales difficultés et défis, on trouve l'imperméabilisation du sol et les inondations, l'occupation et la dégradation de zones sensibles sur le plan environnemental, le manque de logements sociaux, le manque de mobilité urbaine efficace et le manque de confort dans les espaces publics.

Située dans la région côtière de Santa Catarina, Joinville a été fondée en 1851 et s'est développée sur les rives de la rivière Cachoeira, dont le bassin hydrographique est situé dans une région estuarienne, entièrement insérée dans la zone urbaine et abritant plus de 50% de la population actuelle. Principalement entre les années 1970 et 1980, la ville a connu un flux migratoire intense entraîné par la croissance industrielle, qui a conduit à une augmentation de la population d'environ 6% par an. Ce développement rapide a conduit à une expansion urbaine dispersée et désordonnée, y compris via l'occupation de zones écologiquement vulnérables telles que les rives de rivières sujettes aux inondations, les pentes des collines et les régions de mangroves. En conséquence, des problèmes environnementaux et la formation de périphéries avec des conditions de vie précaires sont apparus.

La ville est située dans une plaine de basse altitude, entourée par la forêt atlantique (biome *Mata Atlântica*) de la Serra do Mar et traversée par un réseau d'eau dense et complexe, qui comprend la baie de Babitonga, la lagune de Saguacu et plusieurs bassins hydrographiques, le principal étant celui de la rivière Cachoeira, extrêmement capillaire, et fortement influencé par les marées en raison de sa connexion avec l'estuaire de la baie de Babitonga. Cet écosystème est un important patrimoine environnemental, abritant environ 75% des mangroves de l'Etat.



Cependant, cette même richesse naturelle pose également des défis environnementaux, sociaux et infrastructurels qui doivent être surmontés pour assurer un développement urbain plus équilibré et durable. La municipalité est également parsemée de collines qui conditionnent sa morphologie urbaine, pour la plupart non urbanisée, car les règles d'urbanisme limitent les possibilités de construction pour les zones avec une cotation supérieure à 40 m, classées comme zones urbaines de protection de l'environnement.

Ces dernières années, l'impact du changement climatique est devenu de plus en plus évident, avec une augmentation des précipitations et de la fréquence des événements extrêmes. Ce scénario aggrave les conditions de cette région qui connaît déjà une forte pluviosité et est caractérisée par la densité des corps d'eau, affectant directement la population la plus vulnérable, qui occupe des zones irrégulières et de préservation de l'environnement. Des études récentes montrent qu'à Joinville, les précipitations ont augmenté d'environ 7% au cours de la dernière décennie, renforçant ainsi la position de la ville comme l'une des plus pluvieuses de l'état.

Dans ce contexte, les établissements informels deviennent encore plus sensibles aux catastrophes environnementales telles que les inondations et les glissements de terrain, car ils occupent pour la plupart des zones fragiles. Le manque d'infrastructures de base, l'urbanisation incontrôlée, l'utilisation inappropriée des sols et la récurrence croissante d'événements climatiques extrêmes augmentent les risques pour ces populations qui ont besoin d'une assistance adéquate.

1.3. Principaux défis urbains

Dans le contexte présenté, trois problématiques sont mises en évidence :

1. L'établissement informel de communautés dans des zones de vulnérabilité environnementale

On distingue 2 zones qui ont besoin d'urbanisation pour la récupération environnementale, en raison de l'occupation irrégulière par les populations en situation de vulnérabilité :

- i. **La Réserve de développement durable (RDS) Ilha do Morro do Amaral**, au sud-est, a été occupée de façon intensive, à partir des années 1990, en l'absence de contrôles des organismes environnementaux compétents, jusqu'à l'approbation de son plan de gestion en 2024. Dans l'Unité de Conservation (UC) il y a des habitations avec des noyaux de population consolidés, avec une population résidente estimée à 1266 habitants (2022). La zone consolidée manque d'urbanisation avec des infrastructures essentielles, et est marquée par le besoin de relocalisation d'environ 50 familles qui occupent des portions écologiquement inappropriées de l'UC, avec des zones à risque géologique (glissement de pente).



RDS Ilha Morro de Amaral - Occupation des pentes

- ii. **La Communauté Machado**, au sud-ouest du périmètre urbain (quartier Morro do Meio) est une occupation spontanée de terres publiques où les terrains ont été partiellement mis en terre avec des débris de construction civile. L'accès est limité par des rues étroites. On estime qu'il y a environ 140 maisons disposées de manière désorganisée sur des terrains tournés vers les chemins/servitudes, sans infrastructure minimale (eau, énergie et égouts jetés dans le fleuve), la plupart étant construites avec du bois réutilisé et en très mauvais état. La zone souffre de graves inondations en raison de son emplacement sur les rives du fleuve Piraizinho, nécessitant des abris de la défense civile et une assistance sociale.



Communauté Machado - Accès aux maisons

Dans le quartier de Morro do meio, Lagoinha III est par ailleurs implantée sur un terrain public destiné à la construction de 250 unités d'habitation dans le cadre du programme, avec des logements intégrés et une typologie diversifiée, situés dans la zone ouest de la municipalité, qui seront mis à la disposition des familles réinstallées dans la zone d'urbanisation Comunidade Machado. Le projet est à moins de 1 km des équipements d'éducation, loisirs, sport, santé, culture, ainsi que l'assistance sociale.



2. Dégradation environnementale et inondations en marge de la rivière Cachoeira

Inséré dans la zone urbaine où réside la majorité de la population, le bassin de la rivière Cachoeira a été directement impacté par l'expansion effrénée, l'imperméabilisation du sol, l'occupation des zones fragiles et le dépôt de sédiments causés par les caractéristiques naturelles et les actions anthropiques.

En plus de la forte urbanisation le long de son lit, la rivière Cachoeira possède de nombreux affluents, des zones de basses déclivités et estuaires, étant sous forte influence des marées et des inondations fréquentes sur presque toute l'étendue du fleuve.

La situation s'aggrave lorsqu'elle est combinée à de fortes précipitations, dont les inondations touchent la région centrale et historique où sont installés des équipements publics importants et des routes principales de la ville, entraînant de nombreux impacts sur le transport public et privé, les commerces et services, générant des dommages économiques, environnementaux et sociaux.

Il est à noter que ces dernières années, les investissements dans le traitement des effluents domestiques et industriels ont amélioré les conditions environnementales du fleuve, mais il y a encore un besoin d'importants investissements dans l'atténuation des inondations. Le plan directeur de drainage urbain du bassin de Cachoeira (PDDU 2011) indiquait déjà que 91% des dispositifs de drainage ne supportent pas un débit de précipitations de 5 ans. En plus des restrictions sur la capacité et les dispositifs existants, on constate des problèmes liés à l'étanchéité autour du fleuve et le manque d'espaces verts qui peuvent contribuer à l'absorption des eaux pluviales, la mauvaise conservation des rives, l'assèchement et l'obstruction qui limitent l'écoulement de l'eau lors d'événements pluvieux de plus grande intensité, qui sont devenus de plus en plus fréquents et intenses.

3. Manque d'outils de planification

Le scénario actuel montre la nécessité d'investir dans l'élaboration de plans spécifiques pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire la vulnérabilité humaine et préserver les systèmes naturels, ainsi que des plans qui guideront l'élaboration de politiques traitant de sujets importants tels que le changement climatique, le logement et l'égalité des sexes.

2. PROGRAMME "VIVA BEM JOINVILLE"

2.1. Présentation et objectifs

Pour relever les défis présentés ci-dessus, la PMJ a développé le programme "Viva Bem Joinville" et formalisé une demande de financement partiel de ce programme par l'AFD, via l'élaboration d'une lettre de consultation validée par le COFIEX en juin 2025.

Le programme Viva Bem Joinville a pour objectif principal de promouvoir le développement urbain durable par des initiatives visant la préservation de l'environnement, la récupération des écosystèmes et l'inclusion sociale, afin de promouvoir la durabilité de la ville, de réduire les inégalités socio-économiques et d'accroître la résilience de la municipalité face aux défis du changement climatique.

Le programme proposé implique de :

- Créer un environnement ordonné, juridiquement sûr, équilibré et durable dans les zones de peuplement informel, par des actions, travaux et services visant à surmonter les conditions précaires de logement et la dégradation environnementale des communautés.
- Fournir un logement décent dans un lieu sûr d'un point de vue environnemental pour les familles situées dans des zones inondables ou à risque de glissement de terrain au sein des zones d'intervention.
- Récupérer les zones de vulnérabilité et de préservation de l'environnement indûment occupées par des établissements informels.
- Établir des directives, des objectifs et des investissements pour orienter le développement du logement en tenant compte de la préservation de l'environnement, de la diversité socioculturelle et de la priorité accordée aux segments sociaux les plus vulnérables.
- Réduire les zones inondables et améliorer le système de drainage à partir de l'exécution du parc linéaire de Porto Cachoeira, avec l'adoption de solutions basées sur la nature (SBN), consolidant le concept de drainage durable dans la municipalité.
- Créer des espaces verts avec une arborisation urbaine le long de la rivière Cachoeira, offrant à la population de nouvelles zones de loisirs, de contemplation de la nature, contribuant à la sensibilisation environnementale, à la réduction des îlots de chaleur urbains et à la préservation de l'importance environnementale, historique et sociale de la rivière Cachoeira pour la population de Joinville.

Programme "Vive Bien Joinville"

Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, Élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du cadre de politique de réinstallation (CPR)

- Augmenter la biodiversité et restaurer la fonction écologique de la rivière Cachoiera avec la préservation de ses sources, la gestion des espèces végétales, la préservation des ressources en eau et la plantation d'espèces indigènes attrayantes pour la faune.

Les actions prévues dans le programme sont mises en évidence dans le plan pluriannuel (PPA) et la loi 2025 de la municipalité. En particulier, le programme "Viva Bem Joinville" prévoit les actions suivantes :

- **Récupération socio-environnementale des zones vulnérables de la communauté Machado et de la RDS Ilha Morro de Amaral**
 - Urbanisation et régularisation foncière des zones concernées
 - Construction de logements sociaux dans des zones dotées d'infrastructures urbaines
 - Relocalisation de la population qui occupe des zones irrégulières, à risque d'inondations et de glissements de terrain
 - Récupération environnementale des zones occupées
- **Requalification environnementale dans le bassin hydrographique de la rivière Cachoiera et atténuation des inondations**
 - Création de 14km du parc linéaire Porto Cachoiera le long de la rivière, avec l'utilisation du concept de Solutions fondées sur la Nature, basée sur 4 piliers : Rio Azul, Rio Verde, Rio Acolhedor et Rio Conectado
 - Dragage de la rivière Cachoiera
- **Planification municipale**

2.2. Composantes

Le programme "Viva Bem Joinville" est organisé autour de 6 composantes, selon le tableau suivant.

Composantes (C) et sous-composantes (S)	Valeur estimée en euros (EUR)
C1. ETUDES ET PROJETS POUR LA RESTAURATION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DES ZONES VULNÉRABLES	1 281.944,00
S1. Élaboration des études et projets pour promouvoir la régularisation foncière de la communauté Machado	
S2. Élaboration des études et projets pour 364 unités de logements d'intérêt social (HIS) durables situées sur l'île de Morro de Amaral (50 HIS), dans le quartier de Morro de Meio (64 HIS) et Lagoinha III (250 HIS)	
S3. Conception et exécution de la récupération environnementale de la zone d'adaptation environnementale de la RDS Ilha Morro de Amaral, et de la préservation du fond de vallée Morro de Meio (communauté Machado)	
C2. RÉCUPÉRATION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DES ZONES VULNÉRABLES	19.586.448,00
S1. Urbanisation des établissements informels dans la RDS Ilha Morro de Amaral, et dans la communauté Machado	
S2. Réalisation des projets de logements	
C3. ETUDES ET PROJETS POUR LA REQUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE, L'ATTÉNUATION DES INONDATIONS ET LES AMÉLIORATIONS URBANISTIQUES DURABLES	5.177.299,00
Études et projets pour le parc linéaire de Porto Cachoiera et la désorption du fleuve Cachoiera	
C4. REQUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE, ATTÉNUATION DES INONDATIONS ET AMÉLIORATIONS URBANISTIQUES DURABLES (Travaux)	43.283.450,00
Travaux du parc linéaire de Porto Cachoiera	
C5. PLANIFICATION MUNICIPALE	1.381.289,00
Plan municipal de changement climatique et résilience territoriale	
Plan municipal de logement	
Plan d'action pour l'égalité des sexes	
C6. GESTION ET SUPERVISION DU PROGRAMME	539.570,00
Soutien technique à l'unité de coordination du programme	

Renforcement opérationnel de l'unité de coordination du programme (UCP) et des unités concernées (secrétariats) Supervision technique, environnementale et sociale des travaux	
---	--

2.3. Organisation institutionnelle du programme

L'organisation institutionnelle du Programme comprendra trois niveaux de décision : a) stratégique, b) de coordination, gestion et exécution et c) de soutien et suivi à la mise en œuvre technique et administrative.

Le niveau stratégique sera de la responsabilité du Secrétariat d'administration et de planification (SAP), qui est responsable des décisions macro du programme et de son suivi, et est l'interlocuteur de l'organisme de financement (AFD).

Le niveau de coordination, gestion et exécution relèvera de la responsabilité des principaux organes de l'administration directe de la municipalité sur le programme qui sont : le Secrétariat d'administration et de planification (SAP), Secrétariat du logement (SEHAB), le Secrétariat de recherche et de planification urbaine (SEPUR) et le Secrétariat de l'infrastructure urbaine (SEINFRA). Le SAP sera responsable de la gestion de l'opération de crédit externe proposée, sans transfert de ressources entre les autres bureaux concernés. La planification et l'organisation du programme seront menées par l'Unité de Coordination de Projets (UCP) liée au SAP, conformément au décret 30.953/2018 (annexe 8 de la *Carta Consulta*), ainsi que les équipes de soutien désignées par les secrétariats municipaux SEHAB, SEPUR et SEINFRA qui seront créées pour le programme.

Les secrétariats SEHAB, SEPUR et SEINFRA seront responsables de la supervision, du contrôle et de l'exécution des actions proposées afin d'en garantir l'efficacité.

En ce qui concerne le parc linéaire de Porto Cachoeira, le Secrétariat de recherche et planification (SEPUR) suivra les études et projets du programme, tandis que le Secrétariat d'infrastructure urbaine (SEINFRA) sera responsable du suivi des travaux. Après la mise en œuvre des travaux du programme, la conservation et l'entretien du parc linéaire seront à la charge du Secrétariat d'infrastructure et du Secrétariat à la Culture et au Tourisme, responsables de la gestion, de l'entretien et de la protection des espaces publics tels que les parcs, places, aires de loisirs et leurs équipements respectifs. La maintenance des travaux et services d'infrastructure urbaine, tels que le drainage pluvial, le pavage et autres, est de la responsabilité de SEINFRA.

Le Secrétariat au logement (SEHAB) sera responsable du suivi des actions d'urbanisation et de régularisation foncière, des projets et travaux des composantes C1 et C2 ; et avec le Secrétariat à l'assistance sociale (SAS), sera responsable de la distribution des logements sociaux et du suivi des familles.

Au niveau du soutien et du suivi de l'exécution technique et administrative, SEHAB, SEPUR, SEINFRA et SAP seront responsables de la coordination des autres secrétariats municipaux, tels que le Secrétariat d'Administration (SEGOV), le Secrétariat d'Assistance Sociale (SAS) et le Secrétariat de l'Environnement (SAMA), le Procureur général de la municipalité (PGM), le Secrétariat à la communication (SECOM), le Secrétariat aux finances (SEFAZ), la Compagnie des eaux de Joinville (CAJ) et le Secrétariat de la protection civile (SEPROT) dans le cadre d'actions spécifiques de chaque secrétariat.

Le SAP, par l'intermédiaire de l'UCP, sera responsable d'assurer le respect des directives opérationnelles et financières de l'AFD, en utilisant son expérience antérieure dans la mise en œuvre de projets internationaux et en collaborant avec les structures permanentes de la mairie de Joinville.

2.4. Calendrier de préparation

La proposition de financement du programme "Viva Bem Joinville" est actuellement en phase d'évaluation par l'AFD. Les étapes principales jusqu'à la signature du contrat de financement sont :

- Novembre 2025 à février 2026 : Réalisation des études et des démarches nécessaires à l'évaluation du programme
- Janvier 2026 : Mission d'évaluation de l'AFD à Joinville
- T1 2026 : Évaluation de la proposition de financement par le Comité de crédit de l'AFD
- T2 2026 : Évaluation finale de la proposition par le Conseil d'administration de l'AFD
- 2026 : Procédure interne des organes du gouvernement fédéral brésilien et négociation du contrat, signature du contrat de financement

Ce calendrier pourra être révisé et accéléré au début de la prestation pour assurer une signature du contrat de financement en 2026, cohérent avec le démarrage du programme

2.5. Études techniques du programme

La PMJ a commencé la préparation du programme avec les actions suivantes :

- Projet de régularisation foncière du Morro do Amaral
- Recensement/enregistrement préalable des familles en situation de vulnérabilité sociale à prendre en compte avec les HIS restants des relocalisations
- Études conceptuelles des projets de HIS Morro de Meio et Lagoinha III
- Expansion du réseau de collecte et de traitement des eaux usées sanitaires dans la BH rio Cachoeira
- Projet du secteur Centreventos (tronçon du parc linéaire)
- Projet du secteur terminal nord (partie du parc linéaire)
- Plan directeur de drainage de la rivière BH Cachoeira

Pour soutenir la PMJ et l'AFD dans la préparation de la mise en œuvre du programme, les études techniques suivantes ont été réalisées :

- Études de faisabilité et diagnostic environnemental du parc linéaire Porto Cachoeira
- Études de conception du parc linéaire Porto Cachoeira

3. PROJETS PERTINENTS EN COURS

3.1. Planification municipale

Les plans suivants, existants ou en cours d'élaboration ou de révision par la municipalité sont fondamentaux pour le programme :

- [Plan directeur de drainage urbain du bassin hydrographique de la rivière Cachoeira \(PDDU\)](#) en cours d'exécution jusqu'à 2026, dont la révision et la mise à jour comprennent la cartographie des caractéristiques hydrologiques et hydrauliques du réseau de macrodrainage de la rivière Cachoeira et ses affluents. Il présente une série de propositions d'interventions pour résoudre les problèmes liés aux inondations. Il s'agit d'un outil important pour planifier l'atténuation des problèmes d'inondation dans les zones urbaines.
- [Plan municipal de gestion des risques de catastrophe \(PMGRD\)](#) en cours d'exécution jusqu'à juin 2025, sera un instrument stratégique de planification et de gestion de la prévention et de l'atténuation des risques et des catastrophes, dans le but de faire face aux vulnérabilités et menaces présentes dans la municipalité, visant principalement à protéger l'intégrité physique de la population en plus de réduire les dommages matériels et environnementaux, en tenant compte des concepts et des meilleures pratiques d'intelligence urbaine, de résilience territoriale, de durabilité et de gestion intégrée, sécurité de l'eau et garantie de mobilité.

- [Plan d'assainissement de base - PMSB \(2024\)](#)¹ instrument de planification intégrée des quatre composantes de l'assainissement : eau, assainissement, drainage, déchets, sur un horizon de 20 ans.
- [Plan de gestion la RDS Ilha Morro Amaral \(2024\)](#)², qui établit le zonage et les normes qui doivent présider à la gestion des ressources naturelles et à l'utilisation de la zone, y compris l'implantation des structures physiques nécessaires à la gestion de l'unité de conservation du Morro do Amaral.
- [Plan directeur de développement durable \(2022\)](#)³
- [Le plan routier \(révisé en 2022\)](#)⁴ présente la planification du système routier sur un horizon de 30 ans, avec la représentation du maillage routier, assurant une mobilité durable à court, moyen et long terme.
- [Le Plan d'infrastructure et équipements publics urbains et ruraux \(2022\)](#)⁵ intègre et optimise la disponibilité de l'infrastructure et des équipements publics dans la municipalité.
- [Le Plan municipal de l'arborisation \(2022\)](#)⁶ définit les directives de planification, d'implantation et d'entretien de l'arborisation urbaine en les rendant compatibles avec les équipements publics.
- [Le Plan municipal de conservation et de restauration de la forêt atlantique \(2020\)](#)⁷ à partir des connaissances existantes sur les communautés, l'utilisation du sol et les vecteurs de transformation du paysage, afin de soutenir une meilleure planification et gestion environnementale avec durabilité.
- [Plan de mobilité durable \(2015\)](#) établit des directives, des actions, des instruments et des objectifs pour qualifier la mobilité urbaine et rurale en ce qui concerne les modes, services et infrastructures de transport routier et de transport qui garantissent les déplacements des personnes et des biens sur leur territoire en plus de la gestion et du fonctionnement du système de mobilité.
- [Plan de logement d'intérêt social - PHIS \(2010\)](#) instrument pour la mise en œuvre de la politique urbaine de logement d'intérêt social de la municipalité.
- [lan municipal d'exploitation minière - PMM \(2024\)](#) : études menées pour planifier l'utilisation des ressources minérales, la protection de l'environnement, la définition des zones aptes à l'activité, ainsi que l'intégration de l'exploitation minière dans le développement de la ville et des politiques publiques.

3.2. Drainage urbain

La ville de Joinville dispose d'un système de drainage urbain entièrement séparé. Une urbanisation désordonnée et l'imperméabilisation des sols pèsent et compromettent le système de drainage, aggravant les phénomènes auxquels Joinville est naturellement confrontée. Une grande partie des principaux cours d'eau du bassin de la rivière Cachoeira est rectifiée et canalisée dans des galeries et des conduites, exécutées sans tenir compte ou en sous-estimant l'expansion urbaine, ce qui a également un impact négatif sur les cours d'eau (principalement de la rivière Cachoeira, en particulier en aval du Morro de Boa Vista et à proximité de Foz).

Le bassin de la rivière Cachoeira couvre une superficie totale de 82 km², pour la plupart urbanisée. Selon les estimations du PDDU (2011), un événement de marée avec des pluies intenses avec un délai de retour de 10 ans peut inonder une zone de 10,73 km², s'étendant sur la majeure partie du bassin hydrographique, et

¹ [PMSB 2024](#).

² [RSD da Ilha do Morro do Amaral](#)

³ [PDDS](#)

⁴ [PV](#)

⁵ [PIEPUR](#)

⁶ [PMA](#)

⁷ [PMMA](#)

éventuellement si rien n'est fait jusqu'à plus de 20 km² pour un événement avec un délai de retour de 50 ans (la zone inondée en 2011 a déjà dépassé 25 km²).

Dans le cadre de projets avec des financements externes (BID et FONPLATA), fédéral (PAC) ou étatique, plusieurs projets de macrodrainage / microdrainage ont été prévus, visant en particulier les affluents du Rio Cachoeira et ses sous-bassins :

- Travaux de macrodrainage dans la rivière Mathias, financés par le programme d'accélération de la croissance du gouvernement fédéral (PAC 2), achevés à 70 %,
- Travaux de macrodrainage dans le fleuve Morro Alto, financés par la BID, achevés à 40 %,
- études pour les travaux de macrodrainage des sous-bassins des rivières Jaguarão et Bucarein, financés par la BID, projets exécutifs finalisés,
- Projet pilote de microdrainage durable du quartier Vila Nova, financé par la BID, projets exécutifs achevés et travaux finalisés à 40%,
- Projets de travaux de macrodrainage dans le sous-bassin du fleuve Itaum-Açu, financés par la BID, projets exécutifs en cours d'exécution.

3.3. Autres projets

La PMJ mène également d'autres projets dans le secteur des infrastructures municipales, et en particulier l'amélioration du système de voirie et d'eau et d'assainissement (réalisés par la CAJ - Companhia Águas de Joinville) :

- Interventions dans le système routier, visant à relier les noyaux d'occupation / parties du réseau urbain déconnectées, améliorer l'accès et, de manière générale, l'amélioration des structures routières (pavage, requalification des trottoirs, implantation de pistes cyclables / pistes cyclables etc.). La restructuration en axe binaire de l'Avenida Almirante Jaceguay donne un bon exemple (projet exécutif achevé).
- Construction du pont de Joinville, reliant les quartiers de Boa Vista et d'Adhemar Garcia pour fluidifier le trafic.
- Agrandissement de la station d'épuration des eaux usées (ETE) de Jarivatuba et extension du réseau d'égouts.

4. GESTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

4.1. Politique environnementale

La loi no 5712/2006 dispose sur la politique municipale de l'environnement et sur le système municipal de l'environnement. Le Conseil municipal de l'environnement (COMDEMA) est un organe paritaire, délibératif, consultatif et à l'origine de la politique municipale de l'environnement de la municipalité de Joinville, responsable de la normalisation complémentaire et du contrôle des activités potentiellement causant un déséquilibre environnemental, agissant pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans la municipalité de Joinville, tandis que le Secrétariat à l'environnement (SAMA) est un organe de l'administration directe de la municipalité de Joinville, responsable de l'exécution des fonctions environnementales (gestion des zones de protection de l'environnement, des unités de conservation, des parcs, des forêts, etc.).

Les plans municipaux de gestion environnementale comprennent :

- Plan municipal de gestion côtière (PMGC) 2007
- Plan municipal de conservation et de restauration de la forêt atlantique (PMMA) 2020
- Plan municipal d'arborisation (PMA) 2022

Plans de gestion spécifiques :

- Plan de gestion de la zone de protection environnementale Serra Dona Francisca 2013
- Plan de gestion de la zone d'intérêt écologique pertinent (ARIE) du Morro do Boa Vista 2020
- Plan de gestion du parc naturel municipal de Caieira 2021

4.2. Politique sociale

Le Secrétariat d'assistance sociale (SAS) est l'organe de l'administration directe de la municipalité de Joinville, responsable de la mise en œuvre de la politique municipale de développement dans le domaine de l'assistance sociale, visant à soutenir et protéger la famille, l'adolescence, la vieillesse et le handicap. La SAS gère en particulier le Fonds municipal d'assistance municipale (FMAS) et les programmes d'assistance sociale et de protection sociale de base.

4.3. Action municipale en termes de genre

Le Conseil municipal des droits de la femme (CMDM) est une instance instituée par la loi n°5133/2004 avec compétence de proposition, consultative et de contrôle, de la municipalité de Joinville, responsable des politiques publiques sous l'angle du genre, en luttant pour l'égalité des chances et des droits entre les hommes et les femmes, de manière à assurer à la population féminine le plein exercice de sa citoyenneté.

Le SAS contribue à la mise en place et à la gestion d'un réseau de soins aux femmes. Un Manuel de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré, ainsi qu'un Guide d'offres de politiques publiques et d'autres activités pour les femmes (cf. annexe).

Parmi les services proposés pour les femmes, on peut citer la Casa Abrigo Viva Rosa (foyer d'accueil pour les femmes en situation de violence domestique) ou des groupes de discussion et des ateliers thématiques sur l'autonomisation des femmes.

Les principaux risques potentiels en termes de genre sont les suivants et doivent être abordés dans le cadre du programme :

- Vulnérabilité marquée des femmes aux phénomènes climatiques : les inondations qui affectent les maisons dans les zones vulnérables nuisent à toute la routine domestique, où c'est la femme qui répond de la réorganisation de la dynamique familiale, du nettoyage après inondation à la collecte de l'eau dans les camions-citernes qui fournissent le réapprovisionnement;
- Proportion significative de femmes en situation de pauvreté;
- Les femmes qui sont économiquement responsables des familles ;
- Exploitation sexuelle des enfants et des adolescents;
- Violence de genre ;
- Absence de données et diagnostic;
- Sous-déclaration des incidents de violence de genre ;
- Inégalité d'accès aux services, ressources et possibilités d'emploi;

- Les effets des conflits et des relations communautaires sur les femmes;
- Les lacunes dans la promotion et la protection des droits des femmes et des filles;
- Le handicap dans la diversité dans les espaces publics.

5. SERVICES

5.1. Objectif général

L'objectif de la prestation est d'appuyer l'équipe-projet de l'AFD et son partenaire, la PMJ, dans la préparation et la structuration du Programme "Viva Bem Joinville" pour approbation du financement par les instances décisionnelles de l'AFD.

Au cours de la phase d'identification du programme par l'AFD, celui-ci a été classé B+, ce qui correspond à un niveau de risque E&S important. Les questions E&S importantes identifiées de manière préliminaire sont liées :

- au retrait et à la réinstallation des familles qui vivent dans les zones de préservation et de fragilité environnementale, environ 190 familles (50 Morro de Amaral et 140 Comunidade Machado),
- aux impacts possibles sur les activités économiques, commerces et entreprises, y compris informels, entraînant une perte temporaire ou permanente de revenus et de moyens de subsistance,
- à la sensibilité socioculturelle, avec la présence de communautés traditionnelles de pêcheurs,
- à l'acceptation des alternatives de réinstallation par les populations,
- à la sensibilité environnementale avec la présence d'un écosystème protégé (zone de mangroves, Forêt atlantique, sources) et de biodiversité (flore, ichthyofaune, etc.),
- à l'exposition de la biodiversité à la pollution lumineuse et sonore,
- à la suppression de la végétation, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et des risques d'inondation dans les zones des projets d'habitation,
- au changement du paysage le long de la rivière Cachoeira,
- à l'enlèvement et la gestion des sédiments et des boues potentiellement contaminés lors des opérations de dragage et de désengorgement,
- au report des impacts en aval (ex : déplacement de la charge des inondations),
- à la fréquence et l'élévation des marées de retour, des inondations et des inondations,
- à la durée et les perturbations des travaux (trafic, bruit, etc.),
- à la fragmentation du parc linéaire ou les effets de barrière sur les traversées qui limitent l'attractivité future,
- aux conditions d'embauche et de travail sur les chantiers,

Cette classification implique, conformément à la politique de contrôle des risques E&S de l'AFD⁸, que l'évaluation et la gestion des risques et impacts E&S doivent être alignées sur les réglementations nationales et internationales applicables au Brésil (y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail - OIT), et avec les meilleures pratiques internationales E&S, notamment les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale⁹ et les directives générales de la Société financière internationale

⁸ [Politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés aux opérations financées par l'AFD | AFD - Agence Française de Développement](#)

⁹ <https://projects.banquemonde.org/fr/projects-operations/environmental-and-social-framework/brief/environmental-and-social-standards>

5.2. Portée des services

Les activités à développer sont les suivantes :

- **Activité 1 : Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale**
- **Activité 2 : élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)**
- **Activité 3 : élaboration du cadre de politique des réinstallations involontaires (CPR)**

5.2.1. Activité 1 : Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

L'objectif de cette activité est de sensibiliser les acteurs impliqués dans la gestion E&S du Programme Viva Bem Joinville aux exigences de l'AFD en termes de gestion environnementale et sociale. Dans cette perspective, le consultant organisera une session de présentation des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale applicables au programme.

Le contenu des NES applicables au programme Viva Bem Joinville sera présenté et les lacunes avec les réglementations nationales et les procédures existantes au niveau de la PMJ seront expliquées. Le consultant doit présenter les mesures appropriées pour réduire ou éliminer ces différents niveaux de divergence.

Livrable prévu pour l'activité 1 : contenu, matériel de formation, liste de présence, fiches d'évaluation des participants, compte-rendu de la session.

La session se déroulera en une journée.

5.2.2. Activité 2 : Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

La préparation du CGES fait partie de l'instruction du programme par l'AFD pour :

- Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des populations locales, en définissant toutes les activités et mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité environnementale et sociale du programme.
- Respecter les exigences de la réglementation nationale en matière E&S, en particulier celles des autorités environnementales.
- Informer le processus décisionnel de l'AFD en vérifiant la viabilité sociale et environnementale des investissements proposés, afin de limiter les risques juridiques, financiers et de réputation; et répondre aux exigences de l'AFD.

Le CGES a pour but de fournir une évaluation préliminaire du programme, en détaillant toutes les parties qui peuvent être développées à partir des informations disponibles et en « encadrant » les parties qui doivent encore être développées (en précisant les actions qui doivent encore être réalisées, notamment en termes d'études E&S, les outils et la méthodologie qui seront mis en œuvre pour cela, etc.). Le CGES permet également de définir la gestion E&S du programme, en définissant les ressources humaines et financières associées.

Sur la base de la documentation existante, des visites sur le terrain et des rencontres des principaux interlocuteurs impliqués dans le programme, le CGES devrait permettre :

- Présenter les réglementations E&S locales applicables au programme et identifier les normes internationales E&S applicables au programme.
- Disposer d'une analyse des conformités et lacunes entre la réglementation E&S locale et les normes E&S internationales, ainsi que, le cas échéant, de mesures opérationnelles pour combler les lacunes constatées, afin de définir le cadre d'évaluation et de gestion E&S applicable au programme.

- Conformément à la réglementation locale E&S, identifier pour chacun des composants/sous-composants les autorisations environnementales, sociales, patrimoniales et les diligences E&S et plans d'action associés à produire ainsi que les délais et coûts associés.
- Disposer d'une évaluation des principaux risques et impacts E&S du programme (composantes/sous-composantes et infrastructures associées¹⁰) ainsi que des mesures d'atténuation correspondantes en suivant l'ordre suivant : « Éviter, Réduire, Compenser » les impacts E&S ;
- Proposer des alternatives et variantes techniquement réalisables au programme qui permettront d'éviter ou de réduire les impacts E&S.
- Proposer un outil de triage des impacts E&S permettant, d'une part, de déterminer le niveau de risques E&S de chaque composant/sous-composant (selon la classification adoptée par l'AFD, soit : A, B+, B ou C) et, d'autre part, de définir les mesures E&S nécessaires, le cadre réglementaire applicable (réglementation nationale pour les projets B et C; ou réglementation nationale et normes E&S internationales pour les projets A et B +) ainsi que le calendrier et les coûts estimés associés.
- Proposer une première classification E&S pour chacune des sous-composantes du programme et la justifier;
- Évaluer la capacité et les compétences de l'équipe municipale responsable de la mise en œuvre du programme pour assurer la gestion E&S du programme, y compris son système de gestion environnementale et sociale (SGES) ou les mesures de gestion E&S mises en œuvre dans le cadre des sous-composantes en phase opérationnelle, selon la méthodologie d'évaluation proposée par la Société financière internationale (SFI) couvrant les neuf domaines suivants : i. ensemble de politiques et procédures, ii. identification des risques et impacts, iii. programmes de gestion, iv. capacités et compétences organisationnelles, v. préparation et réponse aux situations d'urgence, vi. implication des parties prenantes, vii. communication externe et mécanisme de gestion des réclamations, viii. diffusion continue de l'information aux communautés touchées, ix. suivi et évaluation.
- Identifier les besoins de renforcement des capacités, le cas échéant, y compris au niveau de l'unité de gestion du programme, en précisant les profils et les responsabilités, et estimer les coûts et les sources de financement associés; et proposer les arrangements organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de la gestion E&S du Programme.
- Produire des termes de référence (TDR) qui répondent aux exigences des autorités locales compétentes et aux meilleures pratiques E&S internationales applicables, qui seront utilisés pour les investissements correspondant à un niveau de risque E&S A ou B+. En particulier, il sera nécessaire de mettre à jour les TDR de l'étude Relatorio Ambiental Previo.
- Définir le programme de suivi et d'évaluation E&S du Programme et les moyens associés.
- Estimer le budget associé à la gestion des risques et impacts E&S et proposer un calendrier de mise en œuvre.

Livraison prévue pour l'activité 2 : contenu du CGES

Le **livrable n°2 (CGES)** prendra la forme d'un CGES élaboré selon les exigences et les bonnes pratiques des organisations internationales (AFD, Banque mondiale, BID etc.), décrivant le processus d'évaluation et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux du Programme et ses investissements. Ce CGES proposera une stratégie de consultation et un plan d'engagement des parties prenantes.

La livraison sera présentée en format Word et dans le mode de suivi des modifications pour les versions intermédiaires.

¹⁰ Par «infrastructures associées», on entend les installations ou activités qui ne sont pas financées dans le cadre du projet mais : a) directement et étroitement liées au projet; b) réalisées ou devant être réalisées en même temps que le projet; et c) nécessaires à la viabilité du projet et n'auraient pas été construites, agrandies ou réalisées si le projet n'avait pas existé. Pour être considérées comme des infrastructures associées, les installations ou activités en question doivent satisfaire aux trois critères.

Le consultant organisera des réunions de restitution avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CGES, pour la livraison des versions intermédiaires et finales du CGES, afin de faciliter la validation du rapport final.

5.2.3. Activité 3 : Cadre de la politique de réinstallation (CPR)

Un cadre de politique de réinstallation involontaire (CPR), conforme aux meilleures pratiques internationales et en particulier à la norme environnementale et sociale no 5 « Acquisition de terres, restrictions sur l'utilisation des terres et réinstallation forcée » de la Banque Mondiale, est nécessaire dans le cadre de ce programme.

Sur la base de la documentation existante, des visites sur le terrain et des réunions avec les principales parties prenantes du projet, le CPR devrait fournir une première évaluation des risques liés aux réinstallations involontaires, des principales mesures à mettre en œuvre et des procédures à suivre pour mener à bien les démarches futures en matière de réinstallation involontaire dans le cadre du programme.

Le CPR devrait permettre :

- Présenter le cadre juridique applicable (i) en explicitant le contenu des lois et réglementations nationales applicables, les procédures existantes au niveau de la PMJ, y compris la procédure d'expropriation pour des projets d'utilité publique, et ses conséquences sur le déroulement des déplacements physiques et économiques; (ii) en analysant les lacunes dans leurs applications concrètes; (iii) en analysant les lacunes avec les exigences du Groupe AFD, notamment celles de la NES 5 de la Banque mondiale; et (iv) proposer des mesures appropriées pour réduire ou éliminer ces différents niveaux d'écart.
- Identifier les actions préparatoires déjà réalisées par la PMJ (c'est-à-dire l'enregistrement préalable des familles) et analyser leur niveau de conformité avec les exigences de la NES 5 de la Banque mondiale.
- Disposer d'une première appréciation des risques liés à la réinstallation involontaire, au déplacement physique et économique, ainsi que des principales mesures à mettre en œuvre et des procédures à suivre, pour mener à bien les démarches futures en matière de réinstallation involontaire ou d'autres déplacements s'ils ont été identifiés, et permettre la réalisation future des plans d'action de réinstallation (PAR).
- Identifier les composantes/sous-composantes du programme susceptibles de générer des déplacements physiques et/ou économiques, estimer la nature et l'ampleur des déplacements et proposer des alternatives et variantes aux composantes/sous-composantes concernées, techniquement réalisables, permettant d'éviter ou de réduire les réinstallations.
- Présenter les types de propriétés identifiées et/ou une typologie des statuts fonciers : i. des populations à déménager (formelle, informelle, légale, illégale); ii. des lieux de réinstallation identifiés. Pour ces derniers, identifier et estimer financièrement les aménagements nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement des terrains afin d'offrir aux populations déplacées des conditions de vie au moins équivalentes à celles qu'elles jouissaient auparavant.
- Identifier les catégories auxquelles les personnes à déplacer peuvent appartenir, et les critères d'appartenance à ces catégories.
- Présenter les procédures organisationnelles prévues pour l'attribution des droits, des aides et des aides (matrice d'éligibilité).
- Présenter les mesures envisagées pour aider les populations touchées dans leur effort de restauration ou d'amélioration de leurs moyens de subsistance. Le CPR cherche à décrire les méthodes et procédures par lesquelles les communautés affectées identifient et choisissent les différentes mesures de compensation possibles, ainsi que les méthodes et procédures par lesquelles les membres des communautés affectées eux-mêmes pourront choisir parmi plusieurs options possibles.
- Présenter les mécanismes de recours, de règlement des plaintes et de réparation des dommages.
- Présenter la méthodologie et les procédures de : i. consultation et participation des populations déplacées et des communautés d'accueil, à la planification, préparation, exécution et suivi du CPR et du ou des PAR, ii. production des études socio-économiques, iii. recensements/cadastrés, iv. évaluation des biens et actifs affectés et v. gestion des réclamations/plaintes applicables au contexte social local. La méthodologie et les procédures proposées devraient être sensibles au

genre et accorder une attention particulière à la participation et au traitement des groupes vulnérables, dont la définition devrait être présentée.

- Identifier les acteurs et les institutions qui seront impliqués dans la mise en œuvre du processus de réinstallation physique et économique. Évaluer les capacités de gestion de ces acteurs et identifier les besoins en matière de renforcement, le cas échéant, en veillant à ce qu'une estimation financière soit proposée.
- Décrire les conditions de mise en œuvre des déplacements dans le cadre du ou des PAR à produire, et de leur coordination avec l'avancement de la réalisation des travaux prévus dans le cadre du programme ou de chacun des volets/sous-volets.
- Présenter le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par l'organisme responsable de la mise en œuvre du ou des PAR et le dispositif d'audit indépendant.
- Proposer des termes de référence conformes aux procédures locales et aux lignes directrices du NES 5 de la Banque mondiale, qui seront utilisés pour les composants/sous-composants générant un déplacement physique et/ou économique.
- Présenter le calendrier de mise en œuvre et les mécanismes de financement de la réinstallation pour élaborer et mettre en œuvre les PAR pour les composantes/sous-composantes pertinentes, y compris l'estimation des coûts, les sources de financement, les flux financiers et les provisions pour imprévus.

Livraison prévue pour l'activité 3 : contenu du CPR

Le **PRODUIT n°3** prendra la forme d'un Cadre de politique de réinstallation involontaire (CPR) élaboré selon les exigences et les bonnes pratiques des donateurs internationaux (AFD, Banque mondiale), en décrivant les risques de réinstallation involontaire et en précisant les mesures correctives et les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation future des plans d'action de réinstallation (PAR).

La livraison sera présentée en format Word et dans le mode de suivi des modifications pour les versions intermédiaires.

Le consultant organisera des réunions de restitution avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CPR, pour la livraison des versions intermédiaires et finales du CPR afin de faciliter la validation de la livraison.

5.3. Modalités de réalisation de la prestation

5.3.1. Méthodologie et modalités de pilotage

Une réunion de lancement à distance avec l'AFD et la PMJ sera organisée au début de la prestation, au plus tard une semaine après la signature du contrat entre l'AFD et le prestataire.

Au cours de cette réunion, le consultant présentera, par une présentation en powerpoint, sa méthodologie, les sources de données et outils identifiés ainsi qu'un plan de travail et un calendrier mis à jour de la prestation, avec les dates de mission sur le terrain et de livraison des livrables. Les questions du projet seront mises à jour avec la municipalité.

Des réunions de statut seront également organisées régulièrement et lors de la remise des résultats de chaque activité.

A la fin de la mission, une réunion de clôture à laquelle seront conviées toutes les parties prenantes du programme permettra de valider les résultats finaux livrés par le consultant.

En règle générale, la prestation sera effectuée par le Consultant sous la supervision de l'AFD et en étroite liaison avec la commune de Joinville.

Le prestataire s'engage à désigner un interlocuteur unique chargé de suivre le présent contrat.

5.3.2. Calendrier de livraison des produits livrables

La durée de la prestation est estimée à environ 4 mois. Le calendrier pourra être révisé et resserré en début de prestation pour garantir le respect des délais de signature du contrat de financement avec l'AFD et de démarrage du programme. Le début de la prestation (T0 dans le calendrier suivant) commencera par une réunion de lancement qui aura lieu au plus tard une semaine après la signature du contrat.

Le service doit être exécuté dans les délais suivants, à compter de la date de début des services :

Livraison du produit 1 : Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et documentation associée : T0 + 1, 5 mois

Livraison du produit 2 : CGES

- version préliminaire incluant le diagnostic des éléments manquants et des écarts par rapport aux normes internationales : T0 + 2 mois
- version finale : T0 + 4 mois

Livraison du produit 3 : CPR

- version préliminaire incluant le diagnostic des éléments manquants et des écarts par rapport aux normes internationales: T0 + 2 mois
- version finale : T0 + 4 mois

Le consultant remettra à l'AFD la version finale du produit dans les dix jours ouvrables suivant l'envoi des réserves de l'AFD sur la version précédente.

Les consultants sélectionnés doivent effectuer au moins une mission sur le terrain d'au moins une semaine. Des réunions avec la mairie et les différents organes responsables du programme seront nécessaires. Selon les besoins, l'équipe peut avoir à faire plusieurs voyages.

Il est essentiel que les consultants respectent le calendrier convenu et achèvent toutes les tâches dans les délais établis pour les instances de validation du financement par l'AFD.

Activités et livraisons	Date de remise des résultats
Début de la livraison et réunion de lancement : T0 + 1 semaine (date indicative : début novembre 2025)	
Mission de terrain : 1^o mois de prestation	
Livraison n° 1 : Formation sur les NAS de la Banque mondiale	T0 + 1,5 mois
Livraison n° 2 : CGES (version préliminaire)	T0 + 2 mois
Livraison n° 3 : CPR (version préliminaire)	T0 + 2 mois
Calendrier AFD : à titre indicatif en T0 + 2,5 mois (janvier 2026) : - Mission de l'équipe de projet AFD sur la base des versions provisoires des résultats n° 2 et 3 - Remise de la documentation interne AFD Comité de crédit de l'AFD sur la base des versions provisoires des résultats n° 2 et 3	
Remise des versions finales des résultats n°2 et 3	T0 + 4 mois
Calendrier AFD : à titre indicatif, T0 + 4 mois (février 2026) : Remise de la documentation interne finale AFD aux instances décisionnelles de l'AFD sur la base des versions finales des CGES et CPR	

Les résultats de chaque activité seront envoyés en version préliminaire au format Word à l'AFD et à la PMJ, et seront présentés lors d'une réunion. Une version finale, intégrant les observations et commentaires de l'AFD et de la PMJ, sera alors préparée par les consultants. Les rapports seront considérés comme finaux après incorporation des réserves et observations des parties intéressées. Les produits seront envoyés par voie électronique.

L'équipe projet AFD (agence de Brasilia et siège) assurera la validation des livrables sur la base de leur clarté et lisibilité, leur pertinence pour les tâches mentionnées précédemment et leurs conclusions opérationnelles.

En outre, une attention particulière sera accordée à la clarté et au caractère synthétique des résultats, qui ne doivent pas dépasser 100 pages par résultat.

Les rapports (provisoires et finaux) doivent être remis en format word (avec modifications apparentes) et PDF (sans modifications apparentes).

La prestation sera réalisée en langue portugaise, et les livrables devront également être rédigés en portugais.

Le consultant préparera, si nécessaire, en plus des présentations PowerPoint qui permettront de synthétiser chaque livraison avec les résultats des différentes activités pour la municipalité et l'AFD.

5.3.3. Dimensionnement de la prestation

Le dimensionnement de la prestation est estimé à environ 95 jours/hommes répartis de manière indicative comme suit (toutes expertises confondues) selon les résultats attendus :

Livraisons	Estimation j. / h
Livraison n° 1 : Formation sur les NAS de la Banque mondiale	5
Livraison n° 2 : CGES	50
Livraison n° 3 : CPR	40
TOTAL	95

5.3.4. Paiement

Il s'agit d'un contrat de service à prix forfaitaire. Les paiements seront échelonnés comme suit :

- 20% sur la livraison du produit 1 Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et documentation associée
- 40% sur la livraison des versions préliminaires des produits 2 (CGES) et 3 (CPR)
- 40% sur la livraison des versions finales des produits 2 (CGES) et 3 (CPR)

5.4. Modalités de mise en œuvre et de surveillance

Le travail du consultant sera supervisé par la PMJ (especialista da UCP: Especialista em Obras de Infraestrutura, Especialista em Obras de Saneamento Ambiental, Especialista em Gestão Ambiental, Especialista em Saneamento Ambiental, Especialista em Geoprocessamento, Especialista Financeiro, Especialista Administrativo, além do Coordenador Executivo do Programa. Com o apoio tecnico da SEHAB, SEINFRA e SEPUR) et l'AFD.

Des visites sur le terrain et des entretiens avec la PMJ seront prévus.

Des vidéoconférences pourront être organisées avec l'équipe de projet de l'AFD et le consultant, selon les besoins.

5.5. Qualifications et expérience requises

Le consultant peut être une société de conseil ou un consortium d'entreprises qui connaît très bien le domaine d'intervention et qui devra démontrer une expérience avérée en ingénierie et préparation de projets de développement financés par des donateurs internationaux, si possible auprès de l'AFD.

L'équipe de spécialistes proposée par le Consultant devra posséder les qualifications et expériences nécessaires pour la bonne réalisation des tâches et des résultats mentionnés ci-dessus.

Plus précisément, l'équipe devra présenter au minimum les profils et compétences suivants (le Consultant étant libre d'adapter sa proposition d'équipe en la justifiant) :

Consultants et experts de l'activité 1 :

- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des évaluations de l'impact sur l'environnement et de la biodiversité (NAS6 BM, PS6 SFI). Expérience de travail avec des projets de développement de banques multilatérales de développement en Amérique latine est souhaitable.
- **Spécialiste de l'environnement**, expérience d'au moins 8 ans dans l'évaluation des impacts environnementaux selon les normes E&S internationales, dans le cadre de projets de développement urbain durable, Ingénierie urbaine, logement d'intérêt social et drainage et désorption dans un contexte similaire et financés par les principaux donateurs (Banque mondiale, Société financière internationale (SFI), Banque interaméricaine de développement (BID), KfW, etc.). Expérience spécifique dans les évaluations de la biodiversité (NES6 BM, PS6 SFI). Une expérience de travail spécifique au Brésil et une connaissance éprouvée des réglementations locales sont attendues.
- **Spécialiste social**, expérience d'au moins 8 ans de travail dans l'évaluation des impacts sociaux selon les normes internationales de S & A, dans le cadre de projets de donateurs (Banque mondiale, Société financière internationale (SFI), Banque interaméricaine de développement (BID), KfW, etc.). Expérience spécifique des relations communautaires, des communautés traditionnelles et de l'engagement avec les parties prenantes. Une expérience de travail spécifique au Brésil et une connaissance éprouvée des réglementations locales sont attendues.
- **Spécialiste de la réinstallation involontaire et de la restauration des moyens d'existence**, avec au moins 5 expériences dans la préparation et la mise en œuvre de CPR et PAR, et réalisation d'études socio-économiques dans le cadre de projets de développement, dans un contexte similaire et financés par les principaux donateurs (Banque mondiale, Société financière internationale (SFI), Banque interaméricaine de développement (BID), KfW, etc.). Expérience spécifique de travail avec les communautés traditionnelles est souhaitable. Une expérience de travail spécifique au Brésil et une connaissance éprouvée des réglementations locales sont attendues.
- Le cas échéant, un **géophysicien** qui conduira tout le travail cartographique (cartographie, calcul des pertes-gains, modélisation, etc.).

En général, l'équipe doit avoir les compétences suivantes :

- Excellente connaissance et maîtrise du cadre juridique socio-environnemental de la République fédérative du Brésil, et des agences multilatérales / bilatérales, en particulier de la Banque mondiale / AFD.
- Expérience préalable de collaboration avec l'Agence française de développement (AFD) ou d'autres organisations internationales de développement dans des projets de développement urbain et de réduction des risques de catastrophes souhaitées.

Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, Élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du cadre de politique de réinstallation (CPR)

- Expérience dans le domaine du développement urbain, intégrant les défis du changement climatique, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes, de la biodiversité et des solutions basées sur la nature.
- Expérience dans le domaine de l'urbanisme, la conception et la mise en œuvre des projets d'espaces publics, les paysages (places, parcs, routes), les parcs urbains et les espaces naturels dans les villes, les équipements publics et le logement.
- Expertise / connaissance des problématiques relatives au développement des marges.
- Maîtrise de la langue portugaise, excellentes compétences en communication et rédaction en portugais, et capacité à produire des rapports et des présentations de haute qualité et synthétiques. La maîtrise du français est un plus.
- Expérience de travail au Brésil.

L'expérience de travail avec les autorités locales brésiliennes est souhaitable.

Une expérience internationale constitue un atout.

L'équipe devra également être structurée autour d'un Chef de Mission ayant 10 à 15 ans d'expérience, qui sera le point de contact pour l'AFD et la ville. Il peut être l'un des experts, selon le degré d'expérience. Le chef de mission, éventuellement en liaison avec une équipe de soutien, devra également :

- Assurer la responsabilité globale de l'ensemble des prestations;
- Garantir la qualité de tous les résultats et de la prestation;
- Assurer la gestion contractuelle et le contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière;
- Assurer la gestion du personnel, en particulier l'identification des besoins en matière d'allocations à court terme dans le cadre du budget disponible ainsi que la planification et l'exécution des activités;
- Assurer la communication régulière des activités dans les délais.

5.6. Annexes et documents disponibles pour la prestation

Les documents suivants sont joints aux termes de référence :

- « Carta Consulta » présentant le Programme, validée par le COFIEX (et annexes)
- Termes de référence traduits en portugais

L'AFD et la Municipalité de Curitiba mettront à la disposition du consultant, au début de la prestation, le reste de la documentation utile disponible.

Annexe 1 : Contenu du cadre de gestion environnementale et sociale

Le cadre de gestion environnementale et sociale doit inclure a minima, les éléments suivants :

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le consultant doit décrire brièvement le programme tel qu'il a été défini jusqu'à ce moment. Cette description énumère également les sources potentielles d'impact du programme, au cours des phases de construction et d'exploitation.

Dans la mesure du possible, ce produit devrait comprendre les éléments suivants pour aider à comprendre le programme et analyser ses effets :

Cartes de tous les investissements et infrastructures;

Graphiques, images, etc.;

Description des sources potentielles d'impact environnemental et social, y compris les chiffres pour la phase de construction et la phase opérationnelle (superficie du terrain, volumes de matériaux, besoins en eau, besoins en main-d'œuvre, etc.);

Calendrier général des différentes étapes du programme.

DESCRIPTION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le consultant décrira le cadre institutionnel et la réglementation applicable au programme, tant sur les aspects environnementaux que sociaux, y compris la santé, la sécurité et l'égalité des sexes. Doit être présenté :

La réglementation nationale socio-environnementale (politique nationale de l'environnement, règles d'autorisation environnementale);

Les textes internationaux ratifiés ;

Les institutions nationales chargées de l'application de la législation environnementale et sociale;

Les procédures et les acteurs impliqués dans l'obtention des autorisations environnementales et sociales nécessaires à la mise en œuvre du programme ;

Les politiques et normes des organisations/bailleurs de fonds internationaux concernés.

En ce qui concerne les normes environnementales et sociales de l'AFD, le consultant peut se référer aux documents suivants :

- **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les opérations financées par l'AFD,** <https://www.afd.fr/en/ressources/environmental-and-social-risk-management-policy-afd-funded-operations>
- **Le système de gestion environnementale et sociale de la Banque mondiale,** <https://documents1.worldbank.org/curated/en/937201486378939881/pdf/99393-PORTUGUESE-ESMS-Handbook-General-v2-1-PUBLIC.pdf>
- **Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail** <https://libguides.ilo.org/c.php?g=659646&p=4657183>
- **Lignes directrices pour les questions de genre de l'AFD** <https://www.afd.fr/fr/ressources/cadre-d'intervention-le-genre-et-la-reduction-des-inegalites-femmes-hommes> ; <https://www.afd.fr/ressources/boite-outils-genre-diligences-environnement-et-sociales>

Pour définir la gestion environnementale et sociale applicable au programme, le consultant analysera les différences entre les réglementations nationales applicables et les normes de la Banque mondiale et proposera des mesures opérationnelles pour adapter ces normes. Ces mesures seront discutées et validées par les autorités compétentes, le pouvoir adjudicateur et l'Agence française de développement.

► DESCRIPTION DE LA SITUATION INITIALE

Le consultant présentera les principales caractéristiques actuelles en termes environnementaux et sociaux de la zone du programme. Une description détaillée des environnements biophysiques, physiques et sociodémographiques n'est pas nécessaire (ils seront réalisés au cours des études E&S détaillées nécessaires pour les projets de licence et exécutifs), mais doivent contenir au moins :

La visite sur le terrain de tous les domaines d'intervention des volets 1, 2 et 3 du programme

Une description sociodémographique générale des zones du programme;

Une enquête sur les actions sociales mises en œuvre dans le domaine du programme (abris pour victimes de violence sexuelle, actions au profit des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, etc.), auprès du Secrétariat d'assistance sociale, identifier les lacunes et pistes d'actions spécifiques pour l'égalité des sexes;

Une identification des zones de conservation permanente conformément à la législation applicable (APP/APA) et d'autres zones protégées conformément au code forestier, aux définitions de l'IBAMA et du système national des unités de conservation (SNUC);

Identification des zones dégradées dans la zone couverte par le programme;

Identification de toutes les autres caractéristiques des lieux d'intervention qui sont utiles et importantes pour les études techniques sur le Rio (C2-C3) et sur les HIS et les équipements publics (C1)

► IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES IMPACTS POTENTIELS ET DES MESURES D'ATTENUATION

Le programme doit être conçu dans une logique de "prévention, réduction et atténuation" des risques environnementaux et sociaux. Cependant, en raison du fait que le programme est dans la phase de conception conceptuelle, les impacts du programme ne sont pas toujours facilement identifiables.

Par conséquent, le consultant doit :

Énumérer les sources d'impact des sous-projets selon leur type (par exemple, dragage, travaux routiers, etc.), tant dans la phase de construction que dans celle de fonctionnement des investissements;

Proposer des mesures générales d'atténuation pour chacun de ces impacts ;

Préciser les impacts résiduels, même après l'application des mesures d'atténuation.

L'identification des impacts et la proposition de mesures d'atténuation concernent tant les investissements financés par l'Agence française de développement que les infrastructures connexes.

Enfin, le consultant identifiera les autres projets majeurs dans la zone du programme et analysera les impacts potentiels cumulatifs à court terme en se basant sur des études d'impact de voisinage ou d'autres études environnementales existantes.

Cette étape d'identification des impacts potentiels et de mesures d'impact ou d'atténuation devrait permettre d'alimenter les recommandations et la conception des études techniques sur le Rio (C2-C3) et sur les HIS et équipements publics (C1).

► DESCRIPTION DE LA GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROGRAMME

Le consultant proposera une méthodologie pour :

L'évaluation des sous-projets en fonction de leur niveau de risques environnementaux et sociaux. Le consultant doit établir une liste de critères de catégorisation qui couvre tous les risques environnementaux, sociaux, patrimoniaux etc. et qui est adaptée au contexte ;

La définition d'études environnementales et sociales supplémentaires (Étude d'impact environnemental et social (EIA) détaillée ou restreinte, Plan de gestion environnementale et sociale (PGAS), Plan d'action de réinstallation (PAR), etc.) pour chaque sous-projet selon sa catégorisation, qui seront réalisées dès que la conception technique des sous-projets sera connue.

La description du cadre institutionnel et des étapes, les outils pour terminer le processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets et obtenir l'approbation des autorités compétentes. Le consultant doit également décrire les responsabilités des parties prenantes dans la production et l'approbation de ces documents, inclure un calendrier E&S et le lier aux études techniques et autres étapes de mise en œuvre des sous-projets.

► **SELECTION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INCLURE DANS LES DOCUMENTS DE SOUMISSION DU PROGRAMME**

Le consultant proposera les clauses environnementales et sociales, de santé et de sécurité pertinentes à inclure dans les documents d'appel d'offres publics à lancer dans le cadre du programme, sur la base du modèle standard de l'Agence française de développement.

► **DETERMINATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

Le processus de surveillance et d'évaluation environnementale et sociale vise à :

Vérifier que les engagements environnementaux et sociaux pris par le gestionnaire du programme ont été respectés;

Fournir des informations sur les principaux problèmes environnementaux et sociaux du projet, en particulier sur ses impacts; et

Analyser et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre (progrès et résultats). Ces informations permettent d'évaluer le succès des mesures d'atténuation pendant le suivi du projet et, si nécessaire, de mettre en œuvre des mesures correctives.

Le consultant doit proposer :

Une description des modalités d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, à savoir : typologie des indicateurs, mesures de surveillance pendant la phase de construction, élaboration de plans spécifiques etc.

Le CGES ne demande pas l'élaboration d'une liste d'indicateurs bien définis, mais la description de la méthodologie de suivi et de la typologie des indicateurs.

Une description des modalités de suivi : procédures de suivi, élaboration de rapports de suivi (suivi périodique, formulaires d'accidents, etc.), organisation et compétences requises.

► **STRATEGIE DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES**

Le consultant identifiera les parties intéressées et proposera des moyens de promouvoir leur participation :

Identification et analyse des types/catégories de parties prenantes (liste non exhaustive des parties prenantes à préciser par le biais d'études);

Objectifs de la consultation des parties intéressées (consultations/auditions publiques, autres procédures de concertation ou même de codécision qui s'inscrivent dans le principe de participation sociale prévu par la Constitution fédérale)

Méthodologie de consultation et méthodes de communication adaptées au contexte, y compris une analyse des contraintes qui limitent la participation des groupes vulnérables et des femmes;

Planification / principales étapes des consultations dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets ;

Diffusion d'informations sur le projet auprès des parties intéressées.

► **MÉCANISME DE RÉCLAMATION**

Le consultant présentera les principes, les modalités et les étapes pour que les personnes affectées négativement par le projet puissent déposer une plainte.

Le consultant décrira les modalités offertes aux utilisateurs. Le mécanisme de réception des plaintes doit comprendre :

Politique, termes et conditions, étapes etc. selon les phases de construction et d'exploitation du projet pour déposer des plaintes;

Fonctionnement du mécanisme (délais de réponse et de résolution, procédure de gestion des plaintes, gouvernance, procédure de recours, etc.);

Enregistrement des plaintes, avec une catégorisation des plaintes;

Des outils et mécanismes spécifiques conçus pour rendre le mécanisme approprié et accessible aux travailleurs des entreprises, aux femmes et aux personnes vulnérables.

Le mécanisme doit être adapté au contexte et utiliser, dans la mesure du possible, d'autres mécanismes locaux déjà existants et examiner les modalités de liaison avec ceux-ci. En particulier, il convient de mentionner que la PMJ dispose déjà d'un mécanisme de réclamation consolidé par l'intermédiaire des canaux du Bureau du Médiateur. Si nécessaire, un mécanisme différent peut être envisagé pour enregistrer et traiter les plaintes spécifiques des femmes.

Le mécanisme doit être illustré par un diagramme. Le conseiller doit insérer dans l'annexe un modèle de formulaire de réclamation et la configuration du registre des réclamations.

▶ ÉVALUATION DES BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

Le consultant étudiera les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles qui peuvent être couverts par une assistance technique, notamment dans le cadre des activités de surveillance et d'évaluation environnementale et sociale.

▶ BUDGET ET CALENDRIER D'EXÉCUTION

En fonction des caractéristiques du programme et des sous-projets, le consultant proposera :

Un calendrier d'exécution des études environnementales et sociales complémentaires, indiquant leur programmation et leur coordination avec les plans de mise en œuvre du programme;

Une estimation financière des coûts liés aux études à réaliser, au recrutement du personnel, au suivi des mesures d'atténuation, etc., indiquant l'origine des fonds nécessaires.

Annexe 2 Contenu du CPR

Le CPR devrait couvrir au minimum les éléments suivants, dans la mesure où ils sont pertinents et non limités à ceux-ci :

- Décrire brièvement le programme et les composantes pouvant impliquer des déplacements involontaires de populations;
- Décrire le cadre juridique et normatif (national et international) en matière de réinstallation et mettre en évidence les différences identifiées entre la réglementation socio-environnementale locale et les normes de protection de la Banque mondiale (NAS 5);
- Présenter les cartes cadastrales des immeubles de la région visés par les interventions où il pourrait y avoir une éventuelle réinstallation de population;
- Identifier et diagnostiquer les vulnérabilités et besoins spécifiques au sexe des personnes touchées par le programme (PAP) en fonction des différents groupes, de leur profil sociodémographique, de leur accès aux services de base, de leurs moyens de subsistance et de ceux qui subissent un transfert physique ET/OU économique, par expropriation, réinstallation temporaire ou non;
- Bien que le programme ne prévoit pas de procéder à des réinstallations temporaires ou permanentes, vérifier la mise à jour des critères d'éligibilité des personnes touchées par le programme (PAP), afin d'aligner le processus d'inscription/d'éligibilité avec les normes NAS 5 de la Banque mondiale ;
- Identifier les lignes directrices de compensation (critères d'éligibilité, matrice des droits, barèmes d'indemnisation, méthodologie d'inventaire et évaluation des biens) et les options de réinstallation temporaire/définitive qui pourraient être offertes, à valider avec les APP ;
- Décrire les processus de suivi et d'évaluation (des actions de réinstallation) ainsi que le cadre institutionnel souhaité par le CPR;
- Prévoir un mécanisme de gestion des plaintes individuelles, adapté au contexte local et coCPRenant : les critères et conditions de réception des plaintes, le processus d'enregistrement et de traitement des plaintes, le suivi et autres ressources appropriées;
- Examiner les besoins de formation et de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles pour la gestion des réinstallations, en tenant compte de la macro-institution recommandée, qui pourraient être couverts par une assistance technique;
- Présenter le budget estimé : besoin d'être en mesure d'identifier les éléments de coûts liés au processus de gestion des relocalisations (études à développer, recrutement du personnel et suivi des mesures de réinstallation...)

Le CPR peut renvoyer au CGES les parties partagées par les deux documents (par exemple, la description du programme).